



**AVIS PUBLIC
CANTON DE WENTWORTH**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES :

QUE le Conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 6 août 2018 les projets suivants :

1. Le projet de règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2018-006;
2. Le projet de règlement de zonage numéro 2018-007;
3. Le projet de règlement de lotissement numéro 2018-008;
4. Le projet de règlement de construction numéro 2018-009;
5. Le projet de règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2018-010;
6. Le projet de règlement sur les dérogations mineures numéro 2018-012;
7. Le projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-013;
8. Le projet de règlement sur les usages conditionnels numéro 2018-014.

QUE ces projets de règlement ont pour objet de réviser et remplacer les règlements d'urbanisme en vigueur;

QUE le projet de règlement sur le plan d'urbanisme représente la planification du territoire pour les 5 à 10 prochaines années et qu'il présente le contexte de cette planification, les enjeux d'aménagement et les choix de planification, notamment les orientations d'aménagement du territoire, les affectations du sol et les principales conditions de développement, et ce, conformément au schéma d'aménagement de la MRC d'Argenteuil;

QUE plusieurs des modifications proposées sont rendues obligatoires par l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement modifié de la MRC d'Argenteuil;

QUE seuls projets de règlement de zonage et de lotissement numéros 2018-007 et 2018-008 comportent des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire (les autres projets sont des règlements de concordance non susceptibles d'approbation référendaire);

QUE, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil municipal tiendra une **assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement, le 27 août 2018, à compter de 18h30**, au Centre communautaire Wentworth situé au 86, chemin Louisa, Wentworth, QC;

QU'AU cours de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE les projets de règlement peuvent être consultés à l'hôtel de ville du Canton de Wentworth (114, chemin Louisa), pendant les heures régulières de bureau;

QUE le présent avis est également affiché à l'Hôtel de Ville du Canton de Wentworth.

Natalie Black
Directrice générale et secrétaire trésorière

Copie certifiée conforme

Donné à Wentworth le 7 août 2018